

**CONSEIL D'ETABLISSEMENT
DE L'ETABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE
CHATEAU-D'OEX – PAYS-D'ENHAUT**

PROCES-VERBAL n° 49 du 19 NOVEMBRE 2025

Présences : **Autorités communales** : Mme Dorothee Ramel, M. Pascal Berruex.
Parents d'élèves : Mme Julie Chabloz.
Milieux et organisations concernés par la vie de l'établissement : Mme Anne-Christine Strigens.
Professionnels actifs au sein de l'établissement : Mme Darcy Mottier.

Excusés : Mmes Annie Blum, Véronique Bourret, Christine Casucci et Nicole Rosat.
MM. Sébastien Martin ; Raymond Vuadens,
Loïc Castella, représentant du Conseil des élèves.

Absente : Mme Isabel Illanes.

Invitées : Léa Gungadeen et Marie Scherrer, représentantes du Conseil des élèves.

1. Accueil.

Mme Ramel remercie chacun d'être présent à ce dernier Conseil d'établissement de l'année civile. Elle donne aux conseillers présents la liste des excusés. L'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

2. Procès-verbal de la séance du 24 septembre 2025.

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2025 est adopté avec remerciements à son auteure.

3. Parole aux déléguées.

Léa et Marie souhaitent faire un retour au Conseil par rapport aux demandes liées aux toilettes, évoquées lors de la séance précédente. Elles ont fait un sondage auprès des délégués. Les consignes étaient très claires pour les élèves de 7-8P, mais moins pour ceux de 9-11. Elles se demandent comment il serait possible de remédier à cela ?

Mme Mottier explique qu'une newsletter est transmise régulièrement au corps enseignant. Dans la dernière, les moments où les wc sont utilisables ont été rappelés. Ils devraient relayer ces informations aux classes. C'est une affaire à suivre. Léa et Marie sont remerciées d'avoir pris le temps d'interroger leurs camarades à ce sujet.

Deux projets ont avancé :

- Spirit Week du 2 au 6 mars : les thèmes seront : « retour à la Préhistoire », « Zoofolie », « Qui suis-je ? » « Filles/Garçons » et « Lettres de l'alphabet » ; soit un thème par jour. Mme Strigens demande si les petits pourront participer et la réponse est oui. Les délégués ont prévu un courrier qui sera distribué à toutes les classes, l'UAPE sera mise en copie.
- Activités de Noël : un élève s'est proposé pour jouer le Père Noël dans toutes les classes de Château-d'Oex. Les délégués ont pensé à envoyer des hottes de Père Noël dans les autres bâtiments avec des petits cadeaux. Les classes ont commencé à réaliser des flocons contre les fenêtres du Collège Henchoz. Les conseillers les félicitent.
- En ce qui concerne la sécurité sur le chemin de l'école ; Léa et Marie n'ont pas encore eu le temps d'en discuter avec leurs camarades. Mme Ramel leur rappelle qu'il ne faut pas hésiter à faire des retours au Conseil en cas de problème sur le chemin de l'école ou dans les transports scolaires. Mme Mottier confirme que les parents doivent absolument appeler la Direction. Les transports sont de la responsabilité de l'ASIPE, mais c'est important que les retours se fassent à la Direction, qui travaille en synergie avec le comité de l'ASIPE afin de trouver des solutions. Mme Mottier explique aussi que les chauffeurs qui constatent des problèmes doivent faire des rapports.

- Mme Strigens souhaite savoir qui est responsable durant le temps d'attente à la suite d'un incident survenu avec des enfants de l'UAPE ? Il lui est répondu que c'est l'ASIPE ou les parents selon les moments. M. Berruex demande des éclaircissements et Mme Strigens explique que certains enfants ont oublié de prendre le bus parce qu'ils jouaient. Elle souhaitait savoir vers qui se tourner lorsque cela arrive et en l'occurrence, c'est auprès de l'ASIPE. M. Berruex dit que l'enfant doit être sensibilisé à ces questions et Mme Strigens confirme que les parents concernés ont été contactés afin d'en parler. Il arrive aussi que des enfants rentrent à la maison au lieu de prendre le bus. Elle se demandait qui est responsable à quel moment et de quoi.

Il est rappelé que les parents sont responsables que leur enfant aille dans le bon bus. En cas de problème, c'est Mme Véronique Bourret qui relaie les questions qui sont discutées au comité de l'ASIPE. Mme Strigens explique que parfois les petits ne savent plus où ils doivent aller ; elle a constaté qu'à Bulle, des marques ont été dessinées avec des pas qui stoppent quand les enfants doivent s'arrêter. C'est peint sur le sol et très visible. Mme Mottier confirme que l'idée est bonne. Mme Ramel ajoute que c'est la signalétique du pédiibus.

M. Berruex s'est renseigné auprès de ses collègues gendarmes qui n'ont pour l'instant pas été informés de soucis spécifiques. Il y a parfois des enfants qui longent les voies à Flendruz ; le passage piéton de l'Etivaz est également signalé comme dangereux. A ce sujet Mme Chabloz tient à saluer la présence des gendarmes sur place à quelques occasions, qui a fait beaucoup de bien. La gendarmerie surveille aussi les cyclomoteurs qui tournent dans le village. Mme Mottier partage un vrai souci : les personnes qui descendent la rue du village de Château-d'Oex à trottinette et à vélo à toute vitesse malgré le sens unique. M. Berruex est conscient du problème. Après quelques discussions entre les conseillers, il est décidé que tant qu'il n'y a pas de nouvelle problématique majeure, ce point ne sera plus remis à l'ordre du jour des prochaines séances.

4. Tour de table

- Mme Strigens évoque le forum des entreprises à l'école pour les élèves de 10^e et 11^e auquel l'UAPE a participé. Elle a trouvé l'expérience très chouette. Cela a permis à son apprentie de montrer son travail. Mme Ramel partage ce constat, elle a aussi trouvé instructif de participer en tant qu'entreprise. Il serait intéressant de savoir comment les jeunes perçoivent le projet. Mme Mottier relève la chance de l'établissement d'avoir une référente d'Approche du Monde Professionnel qui a des périodes de décharges pour le projet et s'investit énormément. Mme Strigens souligne son plaisir d'avoir des stagiaires à l'UAPE et apprécie les jeunes qui viennent découvrir le métier.
- Mme Strigens relate un incident où l'une de ses collaboratrices s'est fait interpeler malhonnêtement par un jeune à la cuisine. Le jeune a été sanctionné par un travail à la Casbah. Mme Strigens et son équipe ont trouvé chouette de pouvoir gérer le problème en collaboration avec l'enseignante et l'éducateur, et qu'il y ait réparation.
- Mme Strigens explique aux conseillers qu'une réunion a eu lieu par rapport à un changement de gouvernance entre les différentes entités qui gèrent la petite enfance au Pays-d'Enhaut. Une étude est en cours actuellement concernant un possible regroupement de l'ASIPE et de l'ARPAJE.
- Mme Chabloz a été approchée en tant que parent d'élève par une maman dont le fils ne pouvait pas bénéficier d'appui. Elle en a discuté avec le doyen M. Sahy car les élèves 8^e ont les ECR en fin d'année, qui ont une certaine importance, et les parents de l'enfant concerné trouvaient dommage qu'il ne puisse pas aller à l'appui avec les élèves de 9^e à 11^e. M. Sahy a repris contact avec elle quelques semaines plus tard et les élèves de 8P ont pu être inclus avec les autres. Mme Mottier confirme qu'il y a des appuis et des enseignants qui passent dans les classes. Elle souligne cependant ne pas soutenir la démarche de « mettre le paquet avant les ECR ». Mme Mottier rappelle qu'il est indispensable de soulager cette pression parentale ; en effet c'est l'enfant qui doit faire son chemin et pas ses parents. Il n'y a pas d'échéance pour les études en Suisse, l'enfant doit pouvoir avancer à son rythme et les parents doivent lever le pied. L'école souhaite que l'axe soit remis sur l'éducation de base, que l'enfant arrive à dire si quelque chose ne va pas. L'aspect scolaire est de la responsabilité des enseignants qui travaillent avec les enfants et pas avec leurs parents.
- Les déléguées confirment que ce n'est pas une bonne chose de mettre la pression sur les enfants, car ils font de leur mieux. Léa travaille comme répétitrice avec un jeune élève. Elle a discuté avec lui et était contente de voir qu'il pouvait se prendre en main. Il ne faut pas stresser l'enfant. Parfois le fait que le soutien vienne de quelqu'un d'autres que les parents est une bonne chose.

- Mme Mottier rappelle la soirée de parents d'élèves de 8P en décembre prochain, durant laquelle les classes seront très impliquées. L'école cherche des moyens de faire venir les parents.
- Mme Ramel demande à Mme Chabloz si les parents se sont concertés pour préparer la nouvelle législature ; soit organiser l'assemblée de parents qui élira le quart-parent au Conseil d'établissement. Le secrétariat donnera l'impulsion durant l'hiver.
- Mme Mottier rappelle que c'est important que les gens prennent contact directement avec la Direction en cas de problème. Tout ne doit pas être discuté par le Conseil d'établissement et tout n'a pas à être justifié. Le Direction est à l'écoute quand il y a des problèmes et essaie de faire le mieux possible avec les moyens disponibles. Elle accueille volontiers les suggestions, mais demande la proactivité. Elle rappelle que le Conseil d'établissement fonctionne très bien au Pays-d'Enhaut et que dans de nombreux autres endroits, les conseils d'établissements sont potentiellement en sursis.
- Léa indique qu'elles ont oublié de parler des bals des délégués qui se tiendront le vendredi 13 février sur le thème de la St-Valentin (d'abord celui des 7-8 puis celui 9-10-11).

5. Date de la prochaine séance

Mercredi 4 mars 2025 à 18h00.

Merci de ne pas oublier d'annoncer à Mme Ramel les sujets à aborder avant le conseil afin qu'elle puisse ajouter les points à l'ordre du jour.

La parole n'étant plus demandée, Mme Ramel remercie chacun pour sa présence et sa collaboration et lève la séance à 19h00.

Pour le Conseil d'Etablissement de
l'Etablissement primaire et secondaire
de Château-d'Oex - Pays-d'Enhaut



Estelle Martin
Secrétaire